

Publications des tribunaux

Communication

(art. 11 PCF en relation avec les art. 40 et 135 OJ)

A Bachir Aliouche

Statuant sur le recours de droit administratif de Bachir Aliouche, rue des Maquissards 37, DZ-25000 Constantine, du 14 juin 2006, le Tribunal fédéral des assurances, par arrêt du 26 juillet 2006, a prononcé:

1. Dans la mesure où il est recevable, le recours est rejeté.
2. Il n'est pas perçu de frais de justice.

Un exemplaire de l'arrêt ainsi que les annexes sont à votre disposition à la chancellerie du Tribunal fédéral des assurances.

5 septembre 2006

Tribunal fédéral des assurances
p.o. de la Présidente:

Le directeur de la Chancellerie, Studer

H 110/06

Communication. Tribunal fédéral des assurances

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	35
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.09.2006
Date	
Data	
Seite	6631-6631
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 867

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.